

---

## PROCÉDURE D'ÉVACUATION POUR UN ACCIDENT DE PLONGÉE

### PLONGEUR CONSCIENT ET ALERTE

1. Examiner le plongeur, voies respiratoires, respiration, circulation. Placer le plongeur sous **100% oxygène**.
2. Examiner le plongeur et noter l'information requise, faire un examen neurologique rapide, prendre le plus d'information possible sur la plongée, garder l'ordinateur (s'il y en a un) avec le plongeur, récupérer tout l'équipement du plongeur (bouteille, détendeur, veste de flottaison...) noter l'état de l'équipement, questionner le binôme pour avoir plus d'information sur les événements ayant causé l'accident.
3. Si on présume un accident de décompression ou toute autre maladie reliée à la plongée, garder la victime sur le dos (ne pas élever les pieds). **Garder le plongeur sous 100% oxygène couvrir et hydrater la victime.** S'il y a nausée ou possibilité de vomissement, retournez la victime sur le côté pour permettre le dégagement des voies respiratoires.
4. Appelez le **911** donnez-leur votre nom, informez-les de votre emplacement, qu'il s'agit d'un accident de plongée, l'état du plongeur et qu'il doit recevoir des soins hyperbares. Contacter le **CMPQ 1-888-835-7121**
5. Si le transport par voie terrestre n'est pas possible, contacter le **CMPQ 1-888-835-7121** et informer le médecin de garde de votre situation pour coordonner une évacuation aérienne.
6. Lorsque le transport est disponible, transférer le plongeur aux ambulanciers avec toutes les informations pertinentes. La personne responsable de la plongée devrait accompagner le plongeur pour transmettre les informations nécessaires à l'équipe médicale.

---

## PLONGEUR INCONSCIENT

1. Examiner le plongeur, voies respiratoires, respiration, circulation. Placer le plongeur sous **100% oxygène avec un débit de 15 litres par minute.**
2. **Appeler le 911** donnez leur votre nom, informez-les de votre emplacement, qu'il s'agit d'un accident de plongée, l'état du plongeur et qu'il doit recevoir des soins hyperbares. Contacter le **CMPQ 1-888-835-7121**.
3. Si le transport par voie terrestre n'est pas possible, contacter le **CMPQ 1-888-835-7121** et informer le médecin de garde de votre situation pour coordonner une évacuation aérienne.
4. Couvrir et continuer à évaluer et surveiller le plongeur.
5. Amasser le plus d'information possible sur les événements de l'accident, garder l'ordinateur (s'il y en a un) avec le plongeur, récupérer tout l'équipement du plongeur (bouteille, détendeur, veste de flottabilité...) et noter l'état de chaque item; questionner le binôme (s'il y en a un) pour avoir plus d'information sur les événements ayant causé l'accident.
6. Lorsque le transport est disponible, transférer le plongeur aux ambulanciers avec toutes les informations pertinentes. La personne responsable de la plongée devrait accompagner le plongeur pour transmettre les informations nécessaires à l'équipe médicale.

**N.B. Durant le transport aérien, l'altitude doit toujours être gardée sous les 1000 pieds.**